

Personne publique contractante :

Nom : COLLEGE GEORGE SAND
9 Rue du 14 Juillet, BP244
36 400 LA CHATRE
Téléphone : 02 54 06 24 00
Télécopie : 02 54 06 24 09

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**MARCHE DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION POUR 3
ANS (01/01/2016-31/12/2018)**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES LUNDI 02 NOVEMBRE 2015 A MIDI

NUMERO DU MARCHE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE : VENDREDI 09 OCTOBRE 2015

PERSONNE PUBLIQUE : COLLEGE GEORGE SAND
9 Rue du 14 Juillet, BP244
36 400 LA CHATRE
Téléphone : 02 54 06 24 00
Télécopie : 02 54 06 24 09

Personne responsable du marché : Mme PAPUCHON Catherine
(Pouvoir Adjudicateur) PRINCIPALE

OBJET DU MARCHE : DERATISATION ET DESINSECTISATION. CONTRAT DE 3 ANS (01/01/2016-31/12/2018)

Marché passé selon la procédure adaptée, en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus : Mme Carole MENNAL,
Gestionnaire du Collège

Comptable assignataire des paiements : **Agent comptable du lycée George Sand**

Imputation budgétaire : Budget de l'EPLÉ collège George Sand

Délai de validité de l'offre : Quatre-vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

Date de lancement de la procédure : vendredi 09 octobre 2015
Date de remise des offres : lundi 02 novembre 2015 à midi

Entre les soussignés :

Le collège George Sand représenté par **Mme Catherine PAPUCHON, Principale**

D'une part

Nom de l'entreprise :

Adresse :

.....

.....

Représenté par M.

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la dératisation et la désinsectisation de la cuisine, des réserves alimentaires, de la zone de demi-pension, des locaux techniques, du sous sol de la cuisine et des abords du service de restauration du collège George Sand.

1.2 Pièces constitutives du marché, documents contractuels

Le marché est régi par l'article 28 du Code des marchés publics.

Les documents contractuels régissant le marché sont :

- le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières, dont l'original conservé par l'établissement fait seul foi,
- l'acte d'engagement / DC3 (offre détaillée, chiffrée et signée par le candidat),
- les formulaires DC1, DC2,
- toutes pièces que le candidat estime nécessaire pour valoriser son offre.

Le candidat retenu, fournira les attestations et certificats délivrés par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, conformément à l'arrêté du 31 janvier 2003.

1.3 Durée

La durée de ce marché est de 3 ans (36 mois). Il débutera le 1^{er} janvier 2016 et n'est pas reconductible.

ARTICLE 2 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le candidat doit fournir à l'appui de son offre le certificat d'agrément prévu par la loi n°92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de service

des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (décrets d'application du 05 octobre 1994).

Les prestations seront réalisées par référence aux textes législatifs, réglementaires, normes en vigueur concernant la spécialité de ce marché.

2.1 Contenu de la prestation

- Deux visites à effectuer par année civile.
- Prestations relatives à la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la détection, la destruction, et la prévention de certains parasites (blattes, cafards, rats, souris, ...).

Opérations à effectuer :

- détection et prévention par l'analyse des milieux et des facteurs favorisant le développement de ses nuisibles,
- destruction : mise en place d'appâts rodenticides appropriés en vue de la destruction des rongeurs,
- Pour les insectes : toute opération curative nécessaire pour leur élimination,
- 2 traitements dans l'année,
- locaux à traiter : service de restauration (cuisine, self, réserves, sanitaires), sous sol de la cuisine (vestiaires, réserves, ...), locaux techniques, abords de la cuisine (quai de livraison, poubelles, ...).

Autres prestations exigées :

- Fournitures des fiches techniques des produits utilisés,
- Etablir l'emplacement des appâts,
- Etablir le plan de mise en oeuvre des actions préventives et curatives,
- Etablir les rapports d'intervention des visites réalisées.

2.2 Planification des visites

Le collègue (Gestionnaire ou cuisinier) prendra contact avec le titulaire pour convenir de la date et de l'horaire des interventions.

Les prestations de dératisation et de détection des insectes devront être effectuées pendant les jours et horaires ouvrés du collègue, soit :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08H00-17H00
- mercredi : 08H00-15H00.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE

3.1 Présentation des offres

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale, et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Les documents contenus dans l'enveloppe permettent :

- d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats,
- de juger l'offre. Parmi les documents, devront figurer :

1/ Les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et DC3 (acte d'engagement), complétés, datés et signés,

2/ Le présent cahier des clauses particulières administratives et techniques, datés et signés.
La signature vaut engagement du candidat,

- 3/ Un relevé d'identité bancaire original,
- 4/ Les certificats fiscaux,
- 5/ Attestation d'assurance.

3.2 Adresse et modalités de dépôts des offres

Le dossier du candidat sera transmis sous plis à l'adresse suivante :

Collège George Sand
9, Rue du 14 Juillet
BP244
36 400 LA CHATRE

L'enveloppe extérieure du pli cacheté portera les mentions suivantes :

« Collège George Sand
A l'attention de Mme MENNAL Carole
Offre relative au marché de dératisation et de désinsectisation
NE PAS OUVRIR »

3.3 Date et heure limite de dépôt des offres

L'offre devra être parvenue à midi le lundi 02 novembre 2015. Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

3.4 Durée de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

3.5 Examen des offres et attribution du marché

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci après :

- le prix 60%
- les qualités de la prestation (compétences, moyens, produits utilisés, ...): 40%

L'offre la mieux classée sera retenue.

ARTICLE 4 : OBLIGATION DU TITULAIRE ET DU POUVOIR ADJUDICATEUR

4.1 Obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage auprès du titulaire :

- à garantir le libre accès aux locaux,
- à mettre à disposition du prestataire l'agent de maintenance chargé de le guider, de lui fournir les moyens d'accès, de lui désigner les endroits où effectuer les applications, de lui donner tous les renseignements utiles pour la bonne exécution des prestations de dératisation et de détection des insectes,

- à fournir tous les documents disponibles et nécessaires à la bonne exécution des prestations.

4.2 Obligations du titulaire

- Obligation de résultat. Le titulaire doit tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'éradication des rongeurs et des insectes (blattes, cafards, ...),
- les prescriptions et les modalités d'intervention décrites dans le présent cahier des charges doivent être respectées par le prestataire.
- le titulaire a à sa charge toutes les mesures de sécurité et de protection nécessaires à l'intervention de son personnel, ainsi que toutes les protections des locaux (mobilier), protections des personnes,
- le titulaire sera chargé si besoin, du nettoyage des locaux suite à l'intervention,
- le matériel et les produits laissés par le titulaire relève de son entière responsabilité.

ARTICLE 5 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Le prix :

L'offre de prix est forfaitaire annuelle HT majorée du taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution du marché.

Le montant TVA et les éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

L'offre de prix est ferme et non révisable.

5.2 Modalités de paiement

Le mode de règlement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique. Il ne sera versé aucune avance, ni aucun acompte au titre du présent marché.

Les prestations, objet du présent marché, font l'objet d'un paiement sur présentation de facture et après service fait.

Les factures sont à adresser au service gestion du collège George Sand, 9 Rue du 14 Juillet, BP 244, 36 400 LA CHATRE.

Les factures sont établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- l'identité et l'adresse du titulaire du marché,
- le numéro du compte bancaire (IBAN ET BIC),
- la prestation et la période concernée,
- le montant hors TVA, la TVA et le montant TTC.

Le titulaire est payé par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de :
Mme MENNAL Carole, Gestionnaire

Collège George Sand, 9 Rue du 14 Juillet, BP244, 36 400 LA CHATRE ;

TEL : 02/54/06/24/00 FAX : 02/54/06/24/07 MAIL : carole.mennal1@ac-orleans-tours.fr

Les entreprises qui souhaitent se rendre sur place pour visiter les locaux, sont invitées à prendre rendez vous auprès du service de cuisine du collège (02/54/06/24/00). Les visites se feront durant les jours ouvrés, du lundi 12/10/15 au mardi 20/10/15 inclus.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Les motifs de résiliation anticipée du marché sont les suivants :

- non production d'une attestation de souscription d'une police d'assurance conformément à l'article 6.2,
- non exécution du marché.

Fait à
Le

Le responsable légal de l'entreprise,
NOM
Prénom
Cachet de l'entreprise

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Mme Catherine PAPUCHON
Principale du collège

Signature

